

719/2
1. 8. 44

Nyarutema, le 4/8/1944

Monsieur l'Administrateur Territorial
de Ruhengeri

Monsieur l'Administrateur,

Me référant à la lettre No. 3774/DCU
du 22/7 de Monsieur le Gouverneur, je vous serais très
reconnaissant de bien vouloir remettre au porteur le fusil
et les cartouches qui ont été confisqués le 10/5/1940.

Je remis au porteur une valise
avec serrure en vous priant d'y enfermer les cartouches.

Si vous le trouviez pourtant
inconveniant de remettre l'arme au porteur je me demande si
vous pourriez éventuellement la remettre au Dr. Tabie qui (s'emb
t'il) se trouve dans votre région.

Je vous remercie d'avance et vous
prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma
considération très distinguée.

E. KOHLER
Nyarutema (territoire de Kisenyi)

A remettre au Dr. Tabie
~~veu~~ ~~holy~~



Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri

N°595/Z

Ruhengeri, le 4 Aout 1944

Monsieur,

Suite a votre lettre de ce jour, j'ai l'honneur de porter a votre connaissance que la pluie ayant fait son apparition a Ruhengeri je crois préférable de remettre votre fusil et vos cartouches au Docteur Tabick lors de son prochain passage dans quelques jours.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations très distinguées.

Pour l'Administrateur Territorial
Le Chef de Poste Morchain A.A.

A Monsieur Koller
NXARUTEME

rien fusil et cartouches

Thy Thyly